

**2 place de la mairie**  
**71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96  
[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)  
web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE** **DU 06 avril 2021**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal de séance peut être communiqué sur demande*

Le 06 avril 2021 à 19.30, à la salle de réunions (respect des règles sanitaires), s'est réunis :

- Mesdames et Messieurs Anne BROCHETTE, Eve REY, Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Sylvain DAFFLON, Charles Edouard DROUIN, Monique BICA

Absent(e)s excusé(e)s : Didier VEILLITH, Cécile REBILLARD, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE  
Pouvoir(s) : Didier VEILLITH remis à Anne BROCHETTE ET Cécile REBILLARD remis à Nathalie CROIZAT

### **N° 2021-13 ► Compte administratif et compte de gestion 2020 : auberge des deux roches**

L'adjoint au maire présente le compte administratif 2020 de l'auberge conforme au compte de gestion 2020 dressé par le trésorier.

Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes. Le conseil municipal approuve les 2 comptes.

POUR 6 + 1 POUVOIR

### **N° 2021-14 ► Auberge : affectation des résultats 2020**

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

#### **Fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 787.28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	74 793.06 €
<b>C Résultat cumulé</b>	<b>81 580.34 €</b>

#### **Investissement**

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	25 309.11 €
---	-------------

POUR 7 + 2 POUVOIRS

### **N° 2021-15 ► Auberge : budget primitif 2021**

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de l'auberge des 2 roches. Le conseil municipal approuve le budget primitif 2021 ainsi présenté, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues à 113 992 euros.

POUR 7 + 2 POUVOIRS

### **N° 2021-16 ► Commune : compte administratif et compte de gestion 2020**

L'adjoint au maire présente le compte administratif 2020 de la commune conforme au compte de gestion 2020 dressé par le trésorier. Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal approuve les 2 comptes.

POUR 6 + 1 POUVOIR

### **N° 2021-17 ► Commune : affectation des résultats 2020**

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Fonctionnement**

A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 283.42 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	231 916.68 €
<b>C Résultat cumulé</b>	<b>350 200.10 €</b>

#### **Investissement**

D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	-38 705.45 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-93 893.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>-132 598.45 €</b>

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 132 599.00 €

Pour couvrir le besoin de financement

**2) H Report en fonctionnement R 002** 217 601.10 €

POUR 7 + 2 POUVOIRS

### **N° 2021-18 ► Fixation des taxes locales 2021**

A la lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et afin de garantir le maintien du montant prévisionnel que percevra la commune au titre de la fiscalité directe locale en 2021, le conseil municipal décidé d'augmenter les taux de taxe foncière sur le bâti et non bâti de 1.16 % :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.48%
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.39 %

POUR 7 + 2 POUVOIRS

### **ARRIVEE DE VIVIEN SAUMAIZE**

#### **N° 2021-19 ► Commune : budget primitif 2021**

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune.

Le conseil municipal approuve le budget primitif ainsi présenté de la commune, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues à 1 030 036.00 euros.

POUR 8 + 2 POUVOIRS

#### **N° 2021-20 ► Personnel communal : ouverture de poste au 01/05/2021**

Madame le Maire présente les possibilités d'évolution de carrière que peut prétendre l'agent du service administratif actuellement en poste et précise que ces nominations sont conditionnées :

- par l'ouverture du poste par le conseil municipal
  - ET par la décision de la CAP du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire,
- Elle précise également que cette demande fait l'objet d'une présentation auprès du CDG 71 pour la 11<sup>ème</sup> fois consécutive.

Le conseil municipal décide d'ouvrir le poste d'attaché au 01/05/2021, sous réserve de l'avis de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale 71

POUR 8 + 2 POUVOIRS

Anne BROCHETTE, Maire.

